



LES SOCIÉTÉS HOLDING : NOUVEAUX RISQUES, NOUVEAUX DÉFIS ?

Animateur

Hervé KRUGER

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Docteur en droit, ancien avocat spécialiste en droit fiscal

Animateur de Conférences Club Fiscal des Experts Comptables

Professeur associé à l'Université Bourgogne-Europe

Auteur de l'ouvrage « La gestion fiscale des holdings » publié dans la série « Pratiques d'Experts » par la Revue Fiduciaire

Public

Niveau perfectionnement / spécialisation

Experts comptables, Commissaires aux comptes

Avocats fiscalistes

DAF et fiscalistes d'entreprises

Conseils en patrimoine

Prérequis

Expérience professionnelle minimale :
4 années

Modalités et délai d'accès

Voir page A – 3/3

Durée

1 journée de 7 heures
9h00-12h30 et 14h00-17h30

Tarif : 880 € HT + TVA 20 %

Contact

01 42 52 23 62

03 88 35 48 89

tf.formation@fournaise.net

Lieu et date

Paris, le 12 octobre 2026

MITWIT Office (anciennement MULTIBURO)

Gare Saint LAZARE

1 Cour du Havre

75008 PARIS*

* Lieu susceptible de modifications

❖ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Nous vous proposons de revoir l'ensemble des règles applicables aux holdings et d'acquiescer ou de consolider les « bons réflexes » permettant aux professionnels d'éviter certaines situations risquées, tout en faisant bénéficier leurs clients le plus sereinement possible des avantages que les holdings peuvent offrir.

❖ CONTEXTE

De très nombreuses modifications récentes affectent la fiscalité des holdings et nécessitent de s'interroger :

- Institution de la **nouvelle taxe "holdings"** par la loi de finances pour 2026 : nos clients sont-ils concernés ?
- Jurisprudences des cours administratives d'appel de 2025 en réaction à la décision "Collectivision" du Conseil d'Etat, et tout récemment l'arrêt CE 12 fév. 2026 n° 500842 Sté Kerac : Où en est-on désormais pour les **"management fees"** ?
- Modifications opérées par la **loi de finances pour 2026** en matière d'apport-cession, de pacte Dutreil, de plus-values sur titres de participation et d'avances intragroupe : en quoi les holdings sont-elles affectées ?
- Jurisprudences en matière de **"siège de direction effective"** : est-ce la fin des holdings luxembourgeoises ?

Les sociétés « holding » sont multiples, de la petite holding de reprise constituée pour le rachat d'une entreprise familiale à la holding à vocation internationale.

La gestion fiscale de ces holdings nécessite de résoudre toute une série de questions pratiques parfois épineuses, qui vont de la gestion comptable et fiscale des titres de participation détenus à la facturation des prestations, en passant par les questions de financement intragroupe ou les restructurations. Sans oublier les problèmes de TVA et de taxe sur les salaires, qui sont bien souvent la source de « redressements ciblés » de la part de l'administration fiscale.

Du point de vue patrimonial, la question de la « holding animatrice », décisive toutes les fois qu'est envisagée la transmission des titres avec utilisation du dispositif « Dutreil », a par ailleurs connu de nouvelles évolutions suite à de récentes décisions de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat.



LES SOCIÉTÉS HOLDING : NOUVEAUX RISQUES, NOUVEAUX DÉFIS ?

❖ PROGRAMME DE LA FORMATION *

Introduction générale

I - Constitution de la holding

1. Points d'attention aux valeurs retenues dans les opérations
2. Holding créée « par le haut » :
 - A. Par apport de participations
 - a) Par des personnes physiques – Les nouveaux contours d'apport-cession
 - b) Par des personnes morales
 - B. Par achat de participations
3. Holding créée « par le bas » : Quels avantages fiscaux, quels risques ?

II - Fonctionnement de la holding et impôts directs : Quelques sujets choisis

- A. Traitement des titres
 - a) Titres de participation/titres de placement
 - b) Titres assimilés aux titres de participation : Les apports de la loi de finances pour 2026
- B. Opérations de financement : Quelques précisions
 - a) La question du taux d'intérêt
 - b) Les (autres) dispositifs limitant les frais financiers déductibles
 - c) Points d'attention particulière
- C. Les facturations entre holding et filiales
 - a) Remarques préliminaires :
 1. Prestations de direction
 2. Notion d'intérêt propre et d'intérêt du groupe, acte anormal de gestion
 - b) Facturations de services : Principes généraux (hors intégration) – Quelle marge appliquer ?
 - c) Facturations en intégration fiscale : La persistance de certains avantages

III - Fonctionnement de la holding : Points spécifiques

- A. La nouvelle « taxe holding » mise en place par la loi de finances pour 2026
- B. Les holdings et la TVA
- C. Les holdings et la taxe sur les salaires – Le « groupe TVA » peut-il désormais être envisagé ?
- D. Le concept de « holding animatrice » en pacte Dutreil - Quid des actifs « non opérationnels » ?

* NB : Nos programmes sont communiqués à titre indicatif : ils sont susceptibles d'être corrigés en fonction des évolutions législatives ou jurisprudentielles pour coller au plus près de l'actualité.



LES SOCIÉTÉS HOLDING : NOUVEAUX RISQUES, NOUVEAUX DÉFIS ?

❖ MOYENS MIS EN ŒUVRE

▪ Nos formateurs :

Nos formateurs opérationnels sont des experts, praticiens reconnus exerçant dans leur domaine d'intervention.

▪ Nos moyens d'évaluation et de suivi :

Nos formations sont composées d'une partie théorique, de partages d'expériences, d'une évaluation des acquis par un questionnaire et, le cas échéant, de cas pratiques.

▪ Nos méthodes et moyens pédagogiques :

- Des supports pédagogiques conçus avec le plus grand soin par nos intervenants sont transmis sous format dématérialisé aux participants inscrits, en amont de la formation. Ils permettent aux participants de s'en servir comme outils d'information dans le cadre de leur exercice professionnel.
- Le jour de la formation, nos intervenants disposent d'un support pédagogique format Powerpoint qui est projeté lors de la formation, ainsi que d'un tableau de type « paperboard ».
- Au besoin, nos intervenants ont accès à d'autres outils (Word, Excel, Internet Explorer) qui sont projetés depuis un ordinateur.
- Le cas échéant, des cas pratiques (énoncés et corrigés) sont remis aux participants le jour de la formation.
- Une salle est réservée pour accueillir les stagiaires et celle-ci est adaptée au nombre d'inscrits.
- Nos intervenants utilisent une pédagogie active : illustration de leurs propos par des cas concrets et mise en situation des participants par des cas clients.
- Des temps de questions/réponses sont également ouverts à plusieurs reprises lors de la formation, afin de s'assurer de la bonne compréhension des participants et de leur plein engagement.

▪ Modalités d'inscription et délai d'accès :

L'inscription à la formation s'effectue par :

- Retour du bulletin d'inscription ci-dessous exclusivement par mail à tf.formation@fournaise.net,
- En ligne, sur le site <https://www.fournaise.net/> rubrique « Formations ».

Par ailleurs, les inscriptions ne sont effectives qu'après réception des frais de participation.

Les inscriptions et leur règlement doivent être réalisés au plus tard 15 jours avant la date de la formation.

▪ Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

TF FORMATION est dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ce public dans nos formations.

Cependant chaque situation étant particulière, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter notre secrétariat par mail à tf.formation@fournaise.net ou par téléphone au 03 88 35 48 89 pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.



LES SOCIETES HOLDING : NOUVEAUX RISQUES, NOUVEAUX DEFIS ?

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION (1 jour)

PARIS le 12/10/2026

Lieu de formation : PARIS 75008, MITWIT OFFICE (anciennement MULTIBURO) Gare Saint LAZARE, 1 cour du Havre

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :

Fonction : Diplôme acquis :

Mail : Téléphone portable :
(Pour transmission du support de formation)

PRECISIONS NECESSAIRES A L'ENVOI DES CONVENTIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE ET A LA FACTURATION :

Cabinet/société :

Représenté par (nom et prénom du dirigeant) :

Adresse mail du représentant :
(Pour envoi de la convention par voie électronique)

Téléphone portable du représentant :
(Pour envoi de la convention par voie électronique)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : Téléphone :
(Pour transmission de facture)

ANALYSE DU BESOIN ET POSITIONNEMENT

1. *Qu'attendez-vous prioritairement de la formation ? (Une seule réponse possible)*

- ☐ Une actualisation de vos connaissances
- ☐ Un approfondissement de vos compétences
- ☐ Une formation à de nouvelles fonctions ou missions
- ☐ Une aide à la préparation d'examens professionnels
- ☐ Un développement de votre culture personnelle
- ☐ Autre

2. *Qui est à l'initiative de la demande de cette formation ?*

- ☐ Le responsable hiérarchique
- ☐ Le participant lui-même

3. *Dans quel contexte est survenu ce besoin ?*

- ☐ Je mets à jour mes connaissances professionnelles de manière régulière et/ou dans le cadre de mes obligations réglementaires de formation
- ☐ J'ai besoin d'acquérir de nouvelles compétences afin de répondre à une demande client et/ou du marché professionnel dans lequel j'évolue

4. *Votre expérience professionnelle :*

- ☐ Moins de 4 années
- ☐ Entre 4 et 10 années
- ☐ Plus que 10 années



LES SOCIETES HOLDING : NOUVEAUX RISQUES, NOUVEAUX DEFIS ?

5. Comment évaluez-vous votre niveau de connaissance vis-à-vis des objectifs pédagogiques fixés par notre formation ?

Objectifs pédagogiques	Je maîtrise déjà ce point et recherche une simple mise à jour de mes connaissances	Je dispose d'un premier niveau de connaissances sur ce point et cherche à approfondir et développer celles-ci	Je ne dispose pas de connaissances sur ce point	Autres (merci de préciser)
Connaitre les règles applicables aux sociétés holding	☐	☐	☐	
Détenir les « bons réflexes » permettant aux professionnels d'éviter certaines situations risquées, tout en faisant bénéficier leurs clients le plus sereinement possible des avantages que les holdings peuvent offrir	☐	☐	☐	

Souhaitez-vous transmettre à votre formateur une question sur les sujets traités en amont de la formation ?

.....

.....

.....



LES SOCIETES HOLDING : NOUVEAUX RISQUES, NOUVEAUX DEFIS ?

FRAIS DE PARTICIPATION : 880 € HT, soit 1 056 € TTC

*Ce prix inclut : participation à la formation, pauses et remise du support de formation.
Il ne comprend pas le déjeuner, qui peut être pris ensemble dans un restaurant à proximité (paiement sur place).*

Règlement par virement à TF FORMATION SAS

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise		
30087	33002	00077981601	88	EUR		
Domiciliation				BIC (Bank Identifier Code)		
CIC SCHILTIGHEIM I				CMCIFRPP		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	3008	7330	0200	0779	8160	188

*L'inscription n'est effective qu'à réception du virement. Nous vous ferons suivre une convention de formation.
En cas de prise en charge du coût de la formation, le dossier OPCO est géré par le client.*

IMPORTANT :

En cas d'annulation effectuée moins de 15 jours avant la date de la formation ou en cas d'absence le jour même, le paiement de l'inscription restera pleinement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement.

DATE ET SIGNATURE :

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription, exclusivement par mail à tf.formation@fournaise.net, au plus tard 15 jours avant la date de la formation.